

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI**

**1er SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept le premier septembre à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 13. Membres présents : 9. Membres votants : 10. dont Procuration : 1.

**Présents** : Gilbert BLANGERO (Maire),

Jean Claude LABBE, Benoit GUERRERO, Philippe DUCASSE (Adjoints),

François LENEUVEU, Pascal RUEL, JeanBaptiste PAING, Pascal MARTIN, Fabrice REVUELTA (Conseillers).

**Absent avec délégation**: Jérôme DESCHAMPS (procuration à Fabrice REVUELTA).

**Absents** : Pascal MARTIN, Nathalie CHARBONNIER, Julia LENEVEU, Jean-Philippe BAGUR.

**Secrétaire de séance**: François LENEVEU

\*\*\*

**Recrutement d'une secrétaire**

Depuis le début d'année, le Maire fait office de secrétaire pour traiter toutes les opérations comptables et toutes les démarches administrative nécessaires au bon déroulement du fonctionnement de la mairie.

Au départ de Madame Sylvie qui s'occupait de toutes ces tâches, le maire a fait le choix de ne pas recruter d'agent pour ce poste de secrétariat : une économie de 7.115,96 €uros a été ainsi réalisée de janvier à septembre.

L'agent qui occupait ce poste (Sylvie) avait été recruté avec un contrat C.U.I., le coût restant à charge pour notre collectivité était de 10.673,28 €uros pour 12 mois ( soit 889,44 €uros mensuels).

Les dossiers en cours demandent énormément d'implication et ne pouvant pas tout assumer, le maire demande à l'assemblée son accord pour recruter une secrétaire.

**Pour**: 10    **Contre** : 0    **Abstention** : 0

L'agent réalisera 16 heures par semaine pour un coût à la collectivité de 1.014,40 €uros par mois.

Cette charge financière a été calculée pour ne pas augmenter les charges de personnel par rapport à l'exercice précédent.

**Pour**: 10    **Contre**: 0    **Abstention** : 0

Les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés comme il suit :

	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
• <b>Lundi</b>	9H-12H30	fermé public
• <b>Mardi</b>	9H-12h30	13H - 17H 30
• <b>Mercredi</b>	fermé public	13H30-17H
• <b>Jeudi</b>	9H-12H30	13H30-17H 30
• <b>Vendredi</b>	fermé public	13H30-17H

Ces horaires seront applicables dès le 16 octobre 2017.

### Urbanisme

Une réunion concernant la révision de notre Carte Communale a eu lieu le vendredi 28 juillet en mairie. Un représentant de la CDC, un de l'office du tourisme, de la DDTM, du SDIS, ainsi que les élus de la commune, le porteur de projet et le propriétaire étaient présents.

Madame Bazalgette, Chef de projet chez Verdi, nous a présenté une étude sur " l'état de l'environnement et les enjeux du territoire ".

Pour ce projet d'implantation de chalets autour du Lac de Seguin, il va falloir renforcer le réseau électrique. Le SDEEG, consulté à ce propos, a remis une estimation de 15.300 €uros pour remplacer un transformateur existant de 100 KVA par un transformateur de 160 KVA.

Le Maire précise que cette charge d'équipement exceptionnel peut être prise en charge par le porteur de projet.

La participation à cette charge de renfort de réseaux sera notifiée par écrit au demandeur lors des dépôts des documents d'urbanisme.

Actuellement le Lac de Seguin est une réserve incendie à l'air libre, sans installation particulière pour l'accès des camions des Pompiers.

Le maintien des installations ainsi que le bon fonctionnement des bornes d'incendie sont sous la responsabilité du Maire de la commune.

Actuellement, sur ce point d'eau, nous ne sommes pas conformes aux exigences des derniers textes sur la défense extérieure contre l'incendie.

### Travaux d'amélioration

Une colonne d'aspiration de 100 mm de diamètre avec crépine doit être installée aux abords du Lac de Seguin.

Une entreprise de forage a été contactée pour établir un devis.

Par ailleurs, il faudra matérialiser l'emplacement de la réserve incendie avec le panneau de signalisation adéquat.

Une aire de stationnement de 8ml x4 ml et un chemin, stabilisés et entretenus, devront aussi être mis en place.

Monsieur le Maire a pris contact avec les services départementaux d'incendie pour avoir les informations nécessaires en vue d'établir un état des lieux de nos équipements.

## Tracteur tondeuse

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un tracteur-tondeuse.

Trois devis sont présentés à l'assemblée :

- Motoculture Langonnaise 6103,33 € HT.
- Motoculture du Réolais 6103,33 € HT.
- Société Labat **4885,24 € HT.**

A l'achat, une reprise du matériel ancien est proposée :

- Motoculture Langonnaise 833, 33 HT.
- Motoculture du Réolais 1103, 33 HT.
- Société Labat **885, 24 HT.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'achat d'un tracteur-tondeuse à la société LABAT ;
- Approuve la reprise du tracteur-tondeuse de la commune par la Société LABAT pour un montant de 1062,29 € TTC ;
- Décide d'inscrire cette dépense au compte 21578 pour un montant de 5862,28 € TTC
- De modifier les crédits sur les comptes de la façon suivante :
  - D020 - 3 000 € et D202 -2 862,28 €
  - D21578 +3 000 € et D21578 +2 862,28 €

Pour:10      Contre : 0      Abstention: 0

## Finances

Disponibilité - sans le résultat de la fermeture du Budget Lotissement - d'un montant de : + **136.078,82 €.**

Ce résultat est à ajouter à la liste ci-dessous :

- Année 2014 = 91 202,06 €
- Année 2015 = 96 038,75 €
- Année 2016 = 100 645,05 €
- Année 2017 = 115 715,62 €
- Année 2018 = 131 042,87€ en Prévisionnel.

Ce résultat est positif grâce à l'investissement de l'équipe, la mobilisation des habitants aux différents ateliers participatifs et la réalisation de certains aménagement par nos propre soins.

Sur le résultat prévisionnel de 2018, à savoir que les frais de la révision de notre carte communale en cours sont pris en compte.

### Sécurité

Pour des raisons de sécurité, nous allons proposer au prochain conseil municipal la mise en place de signalisations sur les quartiers suivants :

- **Labrouche :**

Pour interdire l'accès de la voie n° 11 de Labrouche en arrivant de Langon avec un panneau sur la RD 224 d'interdiction de tourner à gauche.

- **Bruhon :**

Mise en place d'un stop à l'intersection de la voie n°1 des Gourgasses et de la voie n°3 de la Peyrebizanne.

Les véhicules sur la voie des Gourgasses devront marquer le STOP.

- **Route du bas :**

Proposition pour un Arrêté afin de réduire la vitesse à 30 Km/h.

Mise en place de panneaux "route déformée".

- **Les Proms :**

Monsieur Michel Mercier a donné son accord pour enlever les arbustes le long de sa propriété afin d'améliorer la sécurité de l'accès des résidents des Proms sur la RD 224.

Ces propositions seront validées lors du prochain conseil municipal.

### Vente du terrain au lotissement

Nous sommes en attente d'un avis de Gironde-Ressources pour l'évaluation de la parcelle .

Pour alimenter en électricité le terrain, une extension de réseaux est nécessaire : le SDEEG nous a remis un devis d'un montant de 2926 euros .

### Présentation d'un dossier concernant une propriété qui pourrait intéresser la commune pour une acquisition immobilière.

Nous sommes en attente d'un avis de Gironde-Ressources pour l'évaluation d'une propriété.

Habitation principale de 136 m<sup>2</sup>, logement annexe de 97 m<sup>2</sup>, chai de 134 m<sup>2</sup> et la grange de 148 m<sup>2</sup>.

Une réflexion est proposée au Conseil afin d'étudier une rénovation des bâtiments pour créer plusieurs logements.

### Ecoles : travaux et effectif

Pendant la période de vacances scolaires, les élus et les employés communaux ont réalisé des travaux sur les bâtiments :

**L'école de Saint Pardon de Conques** avec la réfection des peintures des volets, l'entretien des jeux, le changement d'un rideau d'occultation dans la pièce de repos.

**L'école de Bleujac** avec réfection des peintures d'une classe, la réparation d'une porte de WC, les planchers bois autour des platanes et le changement d'une poignée anti-panique au réfectoire.

Jean-Baptiste PAING nous annonce avoir comptabilisé 131 élèves pour la rentrée 2017-2018.

### Repas citoyen

Un petit rappel est fait à l'ensemble des élus pour participer aux préparatifs et à la soirée Citoyenne du 9 septembre.

### Marche rose accueil

Le 8 octobre nous accueillons l'arrivée de la Marche Rose. Il est demandé aux élus de diffuser largement cet évènement afin de mobiliser le maximum de monde.

Une date de réunion sera proposée par Fabrice afin d'étudier les préparatifs.

### Une association a été sollicitée pour étudier plusieurs projets (L'A.P.P.A.C.)

Cette association a pour but de mettre en relation des étudiants avec les collectivités afin de réaliser des pré-projets concrets.

1. La voie des PROMS, avec une étude pour élargir la voie de roulement, supprimer les fossés et canaliser les eaux de pluies avec des buses ou des noues filtrantes ;  
Création de chicanes suite à l'élargissement de la voie, mise en place d'un abri- bus sur le domaine public ;
2. Une étude de faisabilité urbaine au centre bourg.

### Transport scolaire

Nous avons réalisé le dallage- béton et le Département a pu déplacer l'abris bus de Bidon .

Le responsable des transports du SISS a été informé pour modifier la tournée de ramassage scolaire. Les familles auront les informations sur nouveaux horaires par SMS ou par mail.

### Plantation des chênes au PROMS

L'assemblée consent à utiliser la parcelle de terrain des Proms pour réaliser une plantation de chênes.

### Tables salle des fêtes pour le matériel de prêt

Nous avons récupéré une quinzaine de portes pour faire office de tables. Elles remplaceront celles qui sont abîmées.

Fin de séance vers 22H30.